

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



Du choc à la mobilisation : lieux de culte et biens culturels – Séance plénière

Number 10-11-12, Fall 2006, Spring–Fall 2007

Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse : signes et paradoxes
en Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018647ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018647ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(2006). Du choc à la mobilisation : lieux de culte et biens culturels – Séance plénière. *Port Acadie*, (10-11-12), 279–299. <https://doi.org/10.7202/018647ar>

Article abstract

Cette dernière séance du colloque a été consacrée à une discussion sur la situation actuelle du patrimoine religieux des Acadiens de la Nouvelle-Écosse et sur les problèmes prévisibles qui le menacent, à la lumière de l'expérience d'autres régions de la francophonie canadienne. Cet exercice visait d'abord à assurer la protection de ce patrimoine et sa mise en valeur, puis à réfléchir à des projets d'avenir. Nous présentons l'essentiel de ces interventions regroupées par thèmes et, parfois, sous forme abrégée.

Du choc à la mobilisation : lieux de culte et biens culturels – Séance plénière

Résumé

Cette dernière séance du colloque a été consacrée à une discussion sur la situation actuelle du patrimoine religieux des Acadiens de la Nouvelle-Écosse et sur les problèmes prévisibles qui le menacent, à la lumière de l'expérience d'autres régions de la francophonie canadienne. Cet exercice visait d'abord à assurer la protection de ce patrimoine et sa mise en valeur, puis à réfléchir à des projets d'avenir. Nous présentons l'essentiel de ces interventions regroupées par thèmes et, parfois, sous forme abrégée¹.

I. Nos églises mises en danger par... l'Église

1. *Le premier choc*

Luc Noppen

Moi, j'ai commencé en 1972 à dire au Québec que ça n'allait pas bien. L'Assemblée des évêques le savait depuis 1964, mais personne ne voulait en parler. Alors le choc, il est venu à un moment donné par la démolition d'une église, puis de deux églises. Là, les gens ont cru que c'étaient des épiphénomènes. Il y a eu une petite crise dans les années 1968–1969, quand quelques grandes églises ont été démolies à Montréal, puis on a pensé que c'était réglé. Le matin d'un colloque qu'on a fait à Québec sur ce sujet, la manchette d'un quotidien portait sur la démolition d'une église, que le maire venait d'apprendre par le journal. Il a déclaré : plus jamais. Et il a pris les mesures qui s'imposaient. Il a rencontré l'archevêque, ils ont signé un protocole : d'abord, prévenir un an à l'avance d'une fermeture, ensuite donner deux ans aux collectivités locales pour prendre charge du bâtiment avant que des promoteurs puissent apparaître. Cela a été un choc. Des gens de Chicoutimi, qui étaient présents au colloque, ont dit : « Ça, c'est une affaire de villes, chez nous tout va bien. » J'entends la même chose ici, à la Pointe : le dimanche, on a 500 personnes, tout est beau.

1. La transcription de ces échanges a été faite par Sébastien Dol, assistant de recherche du Laboratoire de littérature orale au Centre acadien.

Comme les gens de Chicoutimi... Deux ans après, l'évêque a fermé une douzaine de paroisses, pour n'en garder que trois, puis, le lendemain, il a pris sa retraite. On s'est aperçu que le diocèse était en faillite à cause des Journées mondiales de la jeunesse, qui avaient eu lieu à Toronto. La ponction sur le diocèse avait été trop grande.

Quand la maison brûle, on ne s'occupe pas des...

N'oubliez pas que l'Église, c'est un système pyramidal. Le seul argent qu'il y ait dans l'Église vient d'en bas, puis il doit monter. Alors, l'argent que vous envoyez au diocèse, l'argent que le diocèse envoie ailleurs, il n'est pas là pour le patrimoine, ça, c'est bien clair. Donc il ne faut pas attendre de solution du côté de l'institution de l'Église pour investir de l'argent dans le patrimoine. Il faut que la société civile convienne que, pour elle, ce lieu de culte est un patrimoine et l'affaire de tout le monde. Le choc, vous allez l'avoir. S'il arrive un problème demain à l'église de la Pointe qui coûte 800 000 dollars, bien, vous allez avoir un choc. Si le diocèse de Yarmouth demain se fusionne avec Halifax et qu'il décide de fusionner huit paroisses pour n'en garder que deux, ça veut dire que, dans quelques années, il y a six églises en trop. Et, au Québec actuellement, les diocèses ne sont même pas sûrs d'avoir un pasteur pour toutes les paroisses fusionnées. Alors le choc, si vous ne l'avez pas aujourd'hui, vous allez l'avoir demain, faites-moi confiance.

Jean-Louis Robichaud

Le diocèse de Yarmouth est passé sous la tutelle de l'archidiocèse d'Halifax. On est revenu au point de départ. J'ai beaucoup aimé les commentaires de monsieur Noppen : si on n'a point le choc aujourd'hui, on va l'avoir demain. Moi, je pense qu'on l'a déjà aujourd'hui, sauf qu'on est indifférent. Un comité a été établi, il a fait le tour du diocèse et a déposé ses recommandations. Depuis, c'est le calme plat. On ne dit rien, on ne sait rien. On a appris, il y a trois semaines, qu'on fermait les paroisses de Notre-Dame-de-Fatima et la mission de Brooklyn à Yarmouth. Les églises ne sont point à vendre; on a, au moins, eu la sagesse de chercher la meilleure utilisation de ces édifices-là. C'est déjà un pas dans la bonne direction, mais ce n'est point suffisant. Mais il est possible qu'on les mette en vente. Le problème fondamental, c'est que les gens aiment se faire accroire que ça va passer. Oui, l'Église étant une pyramide, une monarchie absolue, on nous dit ce qu'on doit faire. Je crois que l'indifférence doit céder la place à quelque sorte de plan d'action afin de prévoir, car c'est illusoire de penser qu'on va maintenir tous les lieux de culte comme lieux de culte.

Gérald Boudreau

Concernant cette question de disparition du patrimoine, c'est déjà commencé : il y a des églises qui sont en vente dans le diocèse de Yarmouth présentement. Je sais qu'il y a des gens qui se penchent sérieusement sur ces questions, afin de regrouper certaines églises ou certaines paroisses dans une seule. Mais est-ce que ce n'est pas quand même une première étape vers une disparition d'une partie importante de notre patrimoine matériel?

2. Rendre à César ce qui appartient à César

Jean-Pierre Pichette

Comme Luc Noppen et Lucie Morisset, je constate que l'Église, en tant qu'institution, n'a pas pour mission principale de promouvoir le patrimoine, mais que cela fait tout de même partie de ses objectifs. Le concile de Vatican II s'exprime très clairement là-dessus : on ne doit pas rejeter ou détruire les éléments du patrimoine; le patrimoine paroissial n'est donc pas la propriété du curé et il ne peut pas en faire ce qu'il veut. Le problème qu'on rencontre aujourd'hui vient non pas de cette volonté de le protéger — le témoignage de l'abbé Maurice Léger montre que certains prêtres sont très actifs et qu'ils voudraient faire plus — mais du fait qu'ils ne le peuvent pas. La solution que je propose est celle des anciens : quand on n'est plus capable de tenir un édifice, on le cède à ceux qui peuvent le faire. Les vieux, nos grands-parents, « cassaient maison » quand ils n'étaient plus capables de s'entretenir, ils se donnaient, eux et leurs biens, à leurs enfants pour qu'ils le fassent à leur place : c'était la « donaison », faite à certaines conditions qu'ils consignaient dans un acte notarié, car les biens leur appartenaient. Le diocèse de Yarmouth ou d'Halifax devrait faire montre d'une pareille sagesse et reconnaître qu'il n'est plus capable de tenir ses habitations et les céder à d'autres. Mais ici, il y a une nuance, car, on l'a dit plusieurs fois dans ce colloque, l'Église n'a jamais investi d'argent dans la formation des prêtres, leur entretien, la construction des églises, des presbytères, les objets du culte et le reste. Tout cela a été défrayé par les catholiques, les pratiquants, dont les descendants vivent toujours dans les paroisses et forment la société civile. Ces biens leur appartiennent de fait et ils devraient leur revenir gratuitement et non pas au terme d'une vente; ce sont des biens collectifs. Quand les gens ont cédé un terrain, du bois, du temps, du travail, de l'argent pour édifier leur église, ils en ont fait don à l'Église pour des besoins religieux et non pas pour l'érection d'un condo, d'une piscine, d'un stade ou d'un restaurant. Si l'Église en change l'affectation, elle doit rendre des comptes aux ayants

droit. Vous voyez, il y a là un véritable problème moral, qui se double d'un problème légal.

Gérald Boudreau

Concernant la question de savoir si l'Église est vraiment gardienne du patrimoine religieux, il me vient à l'esprit que le Vatican conserve le patrimoine religieux dans tous ses édifices. L'Église se ferait donc gardienne d'un trésor énorme d'articles religieux très précieux dans ses caves et dans ses archives. Toutefois, au niveau local, l'Église s'en laverait les mains finalement. Sans les ambitions de grandeur de ses représentants, on aurait pu bâtir une église beaucoup plus modeste, au lieu du temple de l'immensité que nous avons ici à Sainte-Marie : il aurait été beaucoup plus facile à entretenir. Et maintenant, on est face à des situations où il faut les entretenir. La même chose s'est produite à Saint-Bernard.

Jean-Louis Robichaud

C'est là que réside toute la différence entre être assis dans le siège du conducteur ou être assis dans le siège d'en arrière. Nous autres, les laïcs, nous sommes dans le siège d'en arrière.

Gérald Boudreau

Oui, bien, comme on l'a dit tout à l'heure, l'Église n'est pas une démocratie, c'est une autocratie.

David Tremblay

C'est une réalité à travers tout le Canada : les églises catholiques sont vides. Moi, je comprends que la responsabilité du curé, de l'évêque, de l'Église, c'est de sauver des âmes. Ce n'est pas de nettoyer les trottoirs, ni de peindre l'église, ni d'entretenir le bâtiment, mais bien d'évangéliser les âmes qui sont là. Il y a un grave problème, parce qu'il n'y a plus d'âmes dans la bâtisse, il n'y a plus de clients. Si c'était un commerce, les diocèses seraient fermés. Ils devraient se concentrer sur ce problème : pourquoi l'église est-elle vide? Il y a de moins en moins de prêtres qui travaillent de plus en plus. Ils doivent réfléchir à la façon de ramener les Canadiens français, qui se disent catholiques, à l'église. Nous, les Canadiens français, notre responsabilité dans la majorité des paroisses est de bâtir l'église, de la payer, de la maintenir, de la rénover. Ce n'est pas la propriété du diocèse : le diocèse ne nous a jamais donné un cent; ils nous ont plutôt donné des ordres et nous avons répondu : « Vous voulez une grosse église à la Pointe-de-l'Église? D'accord, on va la bâtir. Vous voulez la rénover? On va la rénover. Vous voulez avoir plus d'argent? On

vous donne plus d'argent. » C'est la communauté qui a toujours possédé les bâtiments. C'est elle qui en est responsable. On ne pouvait pas aller au diocèse puis dire : « Il nous manque 800 000 dollars à Pointe-aux-Roches, parce que vous voulez la rénover. Vous vouliez la rénover il y a dix ans, on vous a donné 800 000 dollars. » Non, quand ils n'en ont plus besoin, ils déclarent alors que c'est leur église, ce n'est plus la nôtre. C'est leur tâche de la remplir, c'est à nous de la maintenir.

3. *Chacun son métier ou la responsabilité civile*

David Tremblay

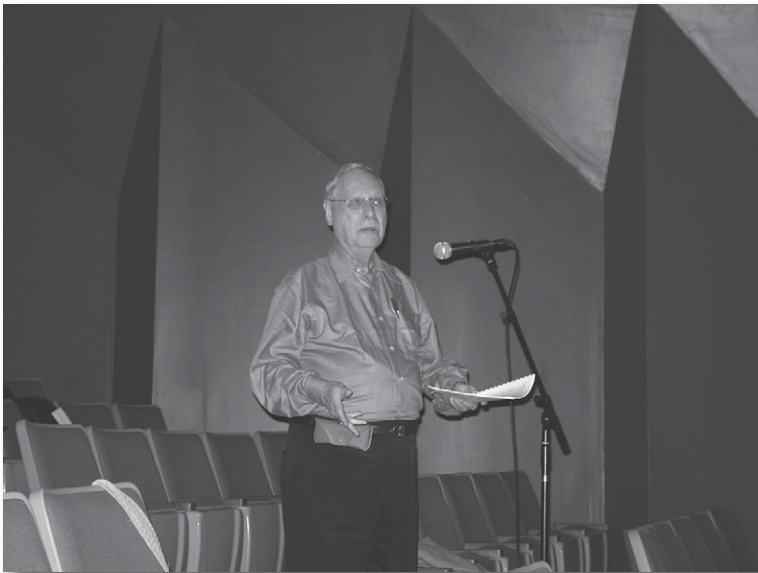
Il faudrait séparer ces deux défis. Bien sûr que la communauté a changé et ne participe plus comme auparavant. Mais c'est encore à la communauté de prendre soins des bâtiments. S'il faut que la bâtisse soit vide pendant une couple d'années, que ce soit dix ans ou vingt ans, peu importe : toutefois, si le diocèse relève le défi de la remplir, elle va encore être là. Mais si l'église est démolie, elle ne se remplira pas. Ainsi, on évitera les chicanes de clocher pour déterminer quelle église on va garder. Que propose le diocèse de London dans ces cas? La démolition de toutes les églises en trop pour éviter les chicanes, puis il en fait construire une nouvelle pour remplacer ce qu'on avait déjà. Nous devons les succès que nous avons obtenus en Ontario au fait que nous sommes restés unis. Ici, dans votre région, je vois que c'est déjà commencé. Il faut vous unir. Oui, c'est une réalité, il y a peut-être des églises qui vont fermer, mais laissez la communauté décider. Si vous vous chicanez ou si vous attendez un miracle, il sera trop tard et on vous imposera des solutions sans vous consulter. Je vous lance un défi, à vous, les Acadiens. Si vous voulez qu'on se souvienne de vous comme d'une communauté qui a essayé de protéger ses églises, il n'est pas trop tard et la prochaine génération vous en sera reconnaissante. Sinon, que répondrez-vous à cette génération? Il n'est jamais trop tard. On peut toujours commencer et continuer. Mais le patrimoine dure un temps limité et il se perd; s'il n'est pas conservé et documenté, on ne peut pas en parler à ses enfants. Autrefois, tous les fermiers avaient beaucoup de bidons de lait; il y en avait de toutes sortes. On les a tous jetés, puis maintenant le monde veut en avoir. C'est important parce qu'il n'y en a plus. Quand on en avait mille, ce n'était pas important; quand il en reste deux, c'est un trésor. Il ne faut pas que nos églises deviennent des trésors seulement pour une couple de personnes.

Luc Noppen

Au Québec, on a depuis huit ans dépensé à peu près 200 millions pour conserver ce qu'on appelait le patrimoine religieux : des fonds



Intervention de Luc Noppen



Intervention de Robert Pichette

publics versés essentiellement à la Fondation du patrimoine religieux pour restaurer des églises, des vitraux, des orgues dans quelques cas, restaurer du mobilier et des œuvres d'art; aussi des fonds ministériels ou gouvernementaux attribués via le ministère des Affaires municipales dans le cadre des programmes de renouveau urbain où une église était centrale dans le redéploiement d'un secteur urbain. Ce sont des fonds du gouvernement québécois. L'État reconnaît donc qu'il a une responsabilité envers ce qu'on appelait le patrimoine religieux. La question qui se pose, c'est : qu'est-ce que le patrimoine religieux? On peut considérer, comme le fait l'Église catholique, que le patrimoine religieux, c'est l'héritage spirituel de l'Église, beaucoup plus que les traces matérielles laissées par la culture religieuse au lendemain de la désaffectation des lieux de cultes, par exemple, ou de la déclaration d'inutilité des objets religieux. Alors, le gouvernement a cessé ses subventions en disant : « Écoutez, il faut qu'on fasse un débat, parce qu'on a restauré des églises, puis on ne sait toujours pas quoi en faire et on va bientôt commencer à démolir des églises qu'on a restaurées à grands frais. » Quand une église ferme comme lieu de culte, ce n'est pas évident d'emblée qu'on lui trouve une fonction. Puis les collectivités locales, en fin de compte, s'opposent à un certain nombre d'usages, car il y a des usages qui contribuent à pérenniser le patrimoine et d'autres pas. Je donne un exemple : quand on désaffecte une église et que s'y installe un restaurant; quand les clochers menacent de tomber, le restaurateur n'ayant pas besoin de clochers va les enlever, et quand le restaurant ferme, on démolit un ancien restaurant qui n'a pas marché. On a perdu l'idée de l'église. Il faut donc s'assurer que, dans nos efforts de conservation des églises, on trouve un usage qui contribue au maintien de la figure patrimoniale.

UN MORATOIRE

Quand on aborde le problème de l'usage, c'est aussi le cas en Acadie, il y a un profond malaise à l'intérieur de l'Église parce qu'elle n'a pas pour mission d'être gardienne du patrimoine. L'Église fait de l'évangélisation, de la pastorale, et on comprend très bien qu'elle doive mettre ses ressources à la disposition des gens qui s'occupent d'évangélisation, de pastorale, d'éducation religieuse. Aussi, on choisira très volontiers du vinyle au lieu de remplacer le bois; et, quand il s'agira de décider laquelle des églises restera ouverte, on choisira celle qui a le plus grand stationnement ou celle qui est en meilleur état, et pas nécessairement l'église coûteuse à chauffer, qui est le plus loin des communautés encore actives. Donc, pour nous, l'Église comme institution sociale fait partie du problème et non pas de la solution. Les évêques ne nous disent pas un an, deux ans ou cinq ans à l'avance ce qu'ils vont faire : il y a une dernière messe à Noël

et, le 3 janvier, un promoteur se présente à l'hôtel de ville pour demander un permis pour faire quelque chose avec l'église. On ne peut pas planifier comme ça, on ne peut pas gérer le patrimoine dans la course, à la dernière minute. Au Québec, en considération de toutes ces choses-là, il s'est établi comme un moratoire.

UN BIEN PUBLIC

La Commission de la culture a siégé et entendu tout le monde. Pour la première fois, une commission parlementaire a vraiment fait le tour du Québec et reçu des centaines de mémoires, autant des diocèses, de l'Assemblée des évêques du Québec, que des groupes de patrimoine, chacun faisant des recommandations. Le dénominateur commun qui en est ressorti, c'est que l'État a un devoir envers le patrimoine et que ce devoir doit être exécuté par la société laïque et non par une association majoritairement dominée par les clercs ou par les croyants. C'est-à-dire que, en matière de patrimoine, si 5 pour cent des gens vont à l'église, il faut aussi tenir compte des 95 pour cent qui n'y vont pas pour prendre une décision quant à l'avenir des églises. L'évêque n'aime pas qu'on parle comme ça. Trois paroisses ont même demandé de nous voter une excommunication. Mais nous nous battons pour le patrimoine et non pas pour le maintien des lieux de culte, tout en reconnaissant que la meilleure chose qui puisse arriver à une église, bien évidemment, c'est qu'elle reste ouverte au culte. C'est déjà une bonne partie de la solution. Malheureusement, ce n'est pas possible, puisque le cardinal Turcotte affirme ne voir aucun indice que la pratique s'améliore dans un avenir quelconque à Montréal. Dans son diocèse, il y a vingt-huit églises à vendre actuellement et, d'ici dix ans, il restera au maximum une dizaine de paroisses sur quelques centaines. Alors, ce n'est pas un problème que l'université a inventé, mais il est assez compliqué pour que l'université s'y intéresse.

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Donc il y a un genre de moratoire. Ce qui est clair maintenant, c'est que l'État reconnaît sa responsabilité dès lors qu'il s'agit de patrimoine et même de patrimoine immatériel, parce que, à quoi servirait d'investir des centaines de millions et des milliards sur vingt ans, si au bout du terme, les jeunes se trouvent devant des bâtiments, des musées, des objets dont ils ne comprennent pas le sens et n'ont pas de clés pour décoder à quoi ils servaient. Pourquoi garder des choses qui, sur le plan symbolique, sémantique, seraient socialement inutiles? Il faut donc, en même temps, que l'État s'assure que cette responsabilité soit intégrée dans l'imaginaire collectif par un accompagnement pédagogique. On connaît le modèle

français d'un enseignement laïc qui développe des connaissances dans les écoles sur le fait religieux. Le petit musulman comme le petit catholique apprennent à apprivoiser le patrimoine de l'autre. Le Québec travaille à des programmes d'enseignement sur le patrimoine, ce qui inclut le patrimoine religieux comme fait de culture, et non d'un point de vue de prosélytisme ou de foi. En ce sens-là, le tourisme religieux nous semble un cul-de-sac : si la pratique religieuse a vidé les églises, ce n'est pas la reprise des pèlerinages qui va les remplir. Mais le tourisme, oui. Rappelons-nous que les gens qui vont visiter Notre-Dame-de-Paris vont visiter un monument français beaucoup plus qu'une église parisienne ou une cathédrale française. Il faut bâtir un pont entre une société civile connaissant de moins en moins les pratiques et les usages, en fournissant quand même une explication de l'originalité canadienne-française ou québécoise. Et pour nous, l'église canadienne-française va au-delà du Québec et comprend Pointe-de-l'Église, les églises de l'Ontario, mais aussi du Maine, du New Hampshire et ainsi de suite. Il y a un rayonnement du fait culturel canadien-français qui est très bien porté par les églises. Donc on constate que l'État a une responsabilité et qu'il doit l'exécuter dans ses différents champs de compétences : patrimoine, éducation, culture et autres, évidemment en travaillant avec les collectivités.

II. Qu'est-ce que le patrimoine religieux?

1. *Les patrimoines religieux*

Pietro Boglioni

Je souhaiterais exprimer un souhait qui vient d'une analogie avec la situation en Italie et ailleurs. Sur le thème du patrimoine religieux, on a parlé des églises, des cimetières, des pierres tombales, c'est extraordinaire. On a tout juste évoqué le mobilier liturgique. Mais je pense que le patrimoine religieux doit aussi inclure des dimensions plus quotidiennes qu'on n'a pas évoquées dans ce colloque. Le patrimoine religieux a créé des *ex-voto*. En Italie, il y en avait 500 000 à peu près au *xvi*^e siècle. Et les amateurs de souvenirs médicaux, de représentations populaires des opérations, des accidents ont tout volé; maintenant, il en reste 35 000 environ. Le patrimoine religieux, c'est encore ce qu'on ne trouve plus, même dans les bibliothèques. Où sont ces magnifiques livres liturgiques, le missel, l'antiphonaire, les livres latins d'il y a trente ans qui étaient partout? On ne les trouve plus aujourd'hui. Le patrimoine religieux est fait aussi de tous ces petits livres de dévotion qui étaient dans les maisons et que tout le monde voyait : un cadeau qu'on recevait, *l'Imitation de Jésus-Christ*, et tout le reste. Il est fait de ces milliers de petites images religieuses, et



Intervention de Maurice Léger



Intervention de Lucie Morisset

j'aimerais qu'on touche un mot de ça aussi, parce que c'était au niveau des gens un patrimoine extraordinaire omniprésent qu'on se transmettait parfois dans les familles et qui mériterait peut-être qu'on lui laisse une toute petite ouverture d'attention.

Gérald Boudreau

Le Centre acadien, ici à l'université Sainte-Anne, a une grande collection d'images saintes : plusieurs milliers sont conservées et même, jusqu'à un certain point, classées selon le saint ou selon la prière. Pour les livres de prières, le Centre acadien a aussi quelque part en dépôt quelques boîtes d'anciens livres de prières et des missels. Mais vous avez raison de faire cette observation-là : on a détruit, on a jeté au dépotoir plusieurs éléments de notre patrimoine au fil des années.

Maurice Léger

Puis, quand on parle d'inventaire, je suis d'accord avec monsieur Boglioni, de l'Université de Montréal, pour dire que le patrimoine religieux, c'est beaucoup plus que de la brique et du mortier. Il y a le patrimoine oral, la mémoire des gens qui racontent leurs expériences et leur spiritualité personnelle. Il faut continuer de faire comme on a toujours fait, de collectionner des témoignages auprès de la population; on l'a fait beaucoup dans le passé, dans le temps des Carmen Roy et autres, et maintenant on le fait beaucoup moins. Il y a aussi tout le patrimoine écrit, puis, bien sûr, les registres paroissiaux qui ne sont pas toujours bien conservés. Un curé arrive parfois dans une nouvelle paroisse et puis il jette tous les vieux documents, la correspondance qui était là avant; il n'y a vraiment aucune rigueur là-dedans. On a les livres, les missels, les livres de chants, les livres d'associations aussi. Il est très difficile de trouver les manuels des Dames de sainte Anne et des Enfants de Marie, par exemple : on a tout jeté ça. Ce sont des choses qui doivent être conservées. Il y a bien sûr les images, les médailles et tout ça; il y a les procès-verbaux des associations, les Lacordaire ou autres. Ces procès-verbaux-là sont des précieuses sources de documentation historique; et, souvent, le dernier secrétaire les a dans son grenier, puis on jette ça à sa mort. Ensuite, il y a des photos. Quand on inventorie, peut-être qu'on ne prend pas assez de photos. Pourtant, maintenant avec les appareils numériques, on pourrait photographier des croix de chemin puis la statuaire et, comme Sally Ross l'a fait, les cimetières. Ensuite, il y a les objets : ce peut être les vêtements, les chandeliers, les vases, les stations du chemin de croix, etc. Il y a les édifices dont on a parlé ici : les églises, les presbytères. Il faut tout inventorier ou au moins tout photographier et valoriser toutes ces choses-là en les gardant en mémoire et en s'en servant.

2. Patrimoine religieux ou héritage spirituel

Lucie Morisset

Je pense que ce dont on parle ici résulte d'une confusion entre ce qui relève du domaine du religieux et ce qui est plutôt du domaine de la société civile. Les gouvernements (le fédéral et les provinces à l'exception du Québec, qui ici fait bande à part) ont toujours soigneusement évité de s'engager dans les dossiers des églises, en particulier les églises actives, pour éviter toute confusion entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. On en a vu l'illustration dans l'expérience que nous ont relatée les gens de Saint-Joachim, en Ontario. En réponse à ce que vous disiez, moi, je pense que les églises sont toutes à vendre. Et c'est là la source de la confusion. Il est tout à fait normal que l'Église, comme institution religieuse, ne prenne pas soin du patrimoine. Ce n'est pas son travail. Le patrimoine est un problème de la société civile. Et c'est à la société civile de mettre ses culottes pour s'occuper du patrimoine et, exactement comme monsieur Tremblay le disait tout à l'heure de Saint-Joachim, on ne peut pas espérer que l'Église règle ce problème-là, qui ne fait pas partie de ses préoccupations. Quand on lit dans le journal d'aujourd'hui, comme l'a évoqué le recteur de l'Université, la décision de la ministre de la Culture du Québec de ne pas imposer le moratoire requis sur les ventes d'églises, mais d'imposer plutôt ce qu'ils appellent un moratoire volontaire, et qu'elle justifie sa décision en disant que l'Église a besoin de vendre des bâtiments pour survivre, on peut se demander si la société civile prend bien le relais de l'institution religieuse. Il ne s'agit pas de ne plus être religieux pour aimer le patrimoine ou de ne pas être patrimonial pour être religieux, comme on n'a pas besoin d'être un meunier ou d'être un sac de farine pour aimer les moulins. Ce sont des problèmes différents. Et je pense qu'en séparant les deux problèmes, on pourrait peut-être aller quelque part. Et ça commence par ne plus appeler patrimoine religieux ce qui désigne l'héritage spirituel de l'Église, ce qui ne désigne pas les bâtiments, une église, une croix de chemin. Peut-être que cette distinction éviterait qu'on essaye de ménager la chèvre et le chou, qu'on fasse des moratoires volontaires.

III. Des gains et des pertes : partout les mêmes enjeux

1. Au Nouveau-Brunswick

Maurice Léger

Quelqu'un a dit : « C'est une question de survivance. » Faire du progrès, conserver ce qu'on a ou bien récupérer ce qu'on a perdu. Moi,

je suis curé à la cathédrale de Moncton, mais j'ai commencé jeune vicaire à un endroit qui s'appelait Cape Bald; quand je suis parti, ça s'appelait Cap-Pelé. Ensuite, j'ai été vicaire à un endroit qui s'appelait Buctush; quand je suis parti, ça s'appelait Bouctouche. J'ai été curé à un endroit qui s'appelait Richibucto, puis quand je suis parti, c'était toujours Richibucto [Richibouctou]. Donc il y a des batailles qu'on gagne puis il y a des batailles qu'on perd.

L'ÉGLISE HISTORIQUE DE BARACHOIS

Un des premiers dossiers dans lequel je me suis impliqué, c'est l'église historique de Barachois, un dossier qui a bien marché, où on a pu mobiliser des forces de sorte que des gens de presque toutes les provinces du Canada, même des États-Unis, ont envoyé de l'argent. Et ç'a été un succès : une petite fondation a été mise sur pied et ça sert à d'autres buts que des buts religieux : c'est maintenant une galerie d'art et un musée, et une salle de spectacle qui sert à tous les étés.

LA « PALOURDE » DE SHÉDIAC...

L'église de Shédiac, où je suis né et où j'ai été élevé, avait été construite pour être une cathédrale, parce que les Acadiens pensaient que, un jour, il y aurait un diocèse qui serait formé. Moncton était une ville anglophone et on croyait que Shédiac deviendrait le siège du diocèse. On y a donc construit une magnifique et immense église. Moi, j'étais curé de la paroisse voisine, la paroisse de villégiature à Pointe-du-Chêne, et je ne voulais pas m'opposer au curé, mais, secrètement, j'appuyais les gens qui voulaient sauver l'église. Mais l'église n'a pas été sauvée. Elle a été détruite, puis ils ont construit une « palourde » pour la remplacer : une église en forme de palourde : « *Early Acadian tacky* », une horreur! Donc on gagne certains combats puis on en perd d'autres. C'est pourquoi j'aimerais dire qu'il faut inventorier notre patrimoine, faire l'inventaire de nos ressources.

2. Au Québec

Luc Noppen

Puis à côté de ça, il y a tout l'univers du patrimoine qui chancelle. Il y a une espèce de déroute de l'expertise. On a trop de patrimoine. Il faut faire attention quand on prétend qu'on a démoli 20 pour cent de notre patrimoine. Moi, je vis le contraire. Dans le quartier central de Montréal que j'habite, un inventaire patrimonial de 1976 a signalé 34 bâtiments d'intérêt patrimonial. Depuis, on a démoli des centaines et des centaines de bâtiments. Mais l'inventaire patrimonial qui a été fait il y a

deux ans recense 3 200 bâtiments ou monuments patrimoniaux. Donc notre capacité de fabriquer du patrimoine, de le reconnaître comme étant nôtre et digne de spatialiser notre identité, est beaucoup plus grande que la capacité des promoteurs de le démolir. C'est sûr qu'on va en perdre des églises, parce qu'on va manquer notre coup ici ou là par manque de mobilisation. Mais à partir du moment où chaque dossier devient une pédagogie, on va finir par gagner. Et souvenez-vous d'une chose : on ne se souvient pas des bâtiments qu'on ne voit plus, ce qui est un baume qui aide à faire le deuil de ce qu'on a perdu. Travaillons avec ce qu'on a et utilisons toutes les pertes qu'on a subies pour ne plus en avoir ou, en tout cas, mieux les gérer. Il y a présentement une refonte totale de l'idée du patrimoine : ce n'est pas ce qui est vieux, ce n'est pas ce qui est bien construit, etc., c'est ce que l'on affectionne. Et on va l'affectionner d'autant plus que l'autre, le visiteur, va venir nous dire que tel bâtiment, telle manifestation est particulière ou extraordinaire chez nous et ainsi de suite. C'est un va-et-vient entre le regard de l'autre et notre considération sur ce que l'on voudrait qui nous représente. Dans tout ce débat sur le patrimoine, qui bouge actuellement, il n'y a pas de certitude. Tout ce qu'on peut faire, quand on fait un inventaire, c'est qu'on a un site avec des photos. Ça ne règle aucun problème par ailleurs. Alors, je pense qu'il faut travailler localement à soutenir le patrimoine, développer des savoir-faire au niveau national et acquérir des collaborations pour mieux savoir les choses intéressantes qui se font ailleurs et tirer les leçons de l'expérience des autres.

3. *En Ontario*

André Chénier

SOLIDARITÉ DANS L'ADVERSITÉ

Moi, je pense que ce qui se passe dans le sud-ouest de l'Ontario peut s'appliquer à la situation des églises de la baie Sainte-Marie. L'essentiel peut certainement se répéter ici. Les défis sont les mêmes, les enjeux sont les mêmes, les intérêts sont les mêmes. J'irai encore plus loin : la conservation du patrimoine religieux, c'est une occasion rêvée pour unir la population de nos communautés minoritaires, qui sont plus fragiles, dans un effort de survivance. Ceux qui ont essayé d'intéresser les gens aux choses culturelles le savent : c'est difficile si les gens ne se sentent pas touchés personnellement, même si, en réalité, ils le sont. Mais, quand on parle de patrimoine religieux, c'est aussi une chose culturelle, mais c'est une chose culturelle qui rejoint à peu près chacun de nous. Il y a très peu de gens qui n'ont pas un investissement personnel dans le patrimoine

religieux de leur communauté. Chez nous, à Pointe-aux-Roches (Ontario), dans l'effort qu'on fait pour sauver les églises, plusieurs des personnes qui participent à notre projet ne s'y intéresseraient pas du tout si ça ne touchait pas les églises. Ils embarquent dans le projet de la conservation des édifices religieux à cause de la dimension personnelle et ils sont alors exposés à des concepts plus larges, plus impersonnels relativement à la culture. Ils embarquent pour la communauté. Il se développe ainsi une solidarité qui n'aurait pas existé sans cette menace sur leur patrimoine religieux. La sauvegarde du patrimoine religieux devient une occasion de renforcer la solidarité de toute la communauté.

IV. Solutions

1. Représentation collective et mobilisation

Luc Noppen

Il n'y a pas de solution « mur à mur » ni de solution nationale; on ne peut pas, à partir de la Grande-Allée à Québec ou de la colline parlementaire à Ottawa, ni même d'un hôtel de ville comme Montréal, régler le sort des églises : la solution doit être locale. Là où il n'y a pas de soutien local pour un bâtiment, il n'y aura pas de sauvetage. Si les gens ne croient pas en leur patrimoine, bien il n'y en a pas, de patrimoine. Le patrimoine n'est pas un fait positif. Une église n'est pas automatiquement patrimoniale parce qu'elle est vieille, parce qu'elle est bien placée, parce qu'elle est bien construite etc. Elle est patrimoniale parce qu'elle fait partie des représentations identitaires d'une collectivité. Plus il y a de gens qui pensent que ce bâtiment est important, qui le portent en affection, plus les représentations patrimoniales deviennent importantes et plus on développe une capacité de se mobiliser pour maintenir ce bâtiment. Et quand un édifice atteint un niveau de représentation qui frôle le mythe, comme ici à la Pointe, avec cette église fabuleuse, « la plus grande église en bois en Amérique du Nord » et l'histoire tout aussi fabuleuse de son constructeur Joseph Melanson, on en est proche. Ce que les gens pensent de leur église est à la rigueur beaucoup plus important que ce qui serait objectivement vrai : en quoi l'historien ou l'historien d'architecture détiendrait-il une vérité plus qu'un autre? Chacun essaie d'enrichir le débat pour que le discours et le mythe s'englobent. L'objet qu'on veut préserver doit faire partie de notre imaginaire collectif, de notre représentation, car c'est par lui qu'on veut se représenter. Si toute la municipalité de Clare veut se faire connaître dans le monde par l'église de la Pointe, c'est gagné. Mais si la municipalité est encore timide, qu'elle n'a pas décidé si elle met un peu d'argent dans l'église plutôt que dans les trottoirs ou

les lampadaires, bien là, il reste un débat à faire. Donc il faut qu'il y ait un accompagnement local, qu'il y ait des gens qui se mobilisent.

UNE ASSISE LOCALE

Mais, d'abord, développer beaucoup l'initiative locale. Au Québec, on travaille en ce moment à revoir la question des églises pour que les collectivités locales fassent leurs choix, et non pas le gouvernement. Dans l'arrondissement Rosemont-la Petite-Patrie, il y a 54 lieux de culte. Qui va décider lesquels on garde? La ville de Montréal? Non. L'arrondissement? Non. On travaille avec les citoyens pour qu'ils se fassent une opinion sur ce qui est important. Et une fois que tous les citoyens d'un arrondissement, quartier par quartier, déterminent les cinq églises qu'ils veulent à tout prix conserver, les élus du conseil municipal ne peuvent pas dire : on n'a pas d'argent. Non. On va faire moins de trottoirs, on va planter moins de lampadaires, mais on va contribuer à la sauvegarde de ces cinq églises. Et quand le gouvernement provincial et, au bout du compte, le gouvernement fédéral verront que l'arrondissement de Rosemont, et donc la ville de Montréal, protège et aide ces cinq églises, ils vont doubler la mise. Mais il faut partir localement. Ici, si le préfet, au cours d'une réunion du conseil municipal, trouve en face de lui 60 personnes qui l'engueulent et lui disent qu'il faut qu'il aide l'église, pas la pratique du culte, comme le symbole de l'identité régionale, il ne pourra pas aller contre ses commettants. Alors, il faut dégager des majorités au niveau local, quitte à faire élire au conseil municipal des gens qui se feront les porteurs de ces dossiers-là.

2. *Échec à l'indifférence*

Jean-Louis Robichaud

La synthèse de ce colloque, faite par Maurice Lamothe, nous a rappelé que l'ennemi, c'est probablement l'oubli à l'heure actuelle. Il me semble que, selon ma perspective, le premier ennemi, ce n'est point nécessairement l'oubli : c'est plutôt l'indifférence, car l'indifférence arrive avant l'oubli. La protection du patrimoine, ça n'intéresse point tout le monde. Pourtant, André Chénier et David Tremblay de l'Ontario ont rappelé que c'est l'affaire de tout le monde, et c'est vrai : c'est l'affaire de tout le monde. On doit donc regrouper les gens et commencer à aborder la question avec eux. Ceux qui sont encore pratiquants à la baie Sainte-Marie sont inquiets : ils savent qu'on est en train de vivre un moment difficile, on est en train d'assister à la disparition du diocèse de Yarmouth et à la disparition de paroisses. Il faut s'assurer que, au moment où les paroisses vont disparaître, le patrimoine ne disparaisse point du même coup. De plus, il me semble que ça pourrait être intéressant, à la baie Sainte-Marie,

dans Argyle aussi et ailleurs chez les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, de regrouper les gens qui s'intéressent à la conservation du patrimoine. Si j'ai retenu une chose des commentaires des gens de SOS-Églises, c'est qu'il faut commencer par le niveau politique pour nous aider dans cette préservation. Ça serait intéressant, par exemple à la baie Sainte-Marie, puisqu'on a vu qu'il n'y a aucune désignation à ce niveau-là qui aurait été faite dernièrement, de demander une désignation pour l'ensemble du patrimoine religieux, c'est-à-dire de protéger l'ensemble des églises dans une même désignation. Ça serait une première possibilité et on devrait bien l'explorer.

Jean-Pierre Pichette

À la baie Sainte-Marie, il y a ce qu'on appelle « la vieille maison », propriété d'une famille Robichaud, qui daterait de 1768. C'est peut-être la plus vieille maison de la région, qui témoigne des premières heures du retour des Acadiens, et elle n'est même pas classée... Quand j'ai demandé au préfet de la municipalité pourquoi elle ne l'était pas, il a répondu qu'il y avait des problèmes avec la famille. Pourtant, j'ai appris que cette maison-là avait été donnée à la Société historique de la baie Sainte-Marie, qui devait l'entretenir sans autre aide que les cotisations de ses membres, et qu'elle a dû la rétrocéder à la famille. Et la famille, qui a de nombreux héritiers aux États-Unis, ne sait trop que faire de cette maison historique. Ici, on attend que la famille règle ses problèmes... Voyez-vous le portrait? Ce genre d'inaction, Jean-Louis Robichaud l'a bien noté, ça s'appelle de l'indifférence.

3. *Mise en valeur du patrimoine*

Jean-Louis Robichaud

De même, il serait urgent et nécessaire de faire un inventaire complet du patrimoine religieux dans les régions acadiennes. On n'a vraiment aucune idée précise de ce qu'il y a en termes de patrimoine religieux, le patrimoine bâti bien sûr, mais aussi le mobilier des églises qui reste, les vases sacrés, etc. L'inventaire nous permettrait de les découvrir. Mais j'aimerais encore qu'on puisse penser à mettre en valeur les éléments du patrimoine qui ne servent plus dans les paroisses. Dans le cadre d'un musée par exemple. Ce serait peut-être la vocation d'une des églises qui serait désaffectée de devenir un musée pour la conservation d'une partie du patrimoine religieux de la région.

Jean-Pierre Pichette

RÉSURRECTION DU PATRIMOINE

L'indifférence vient de ce qu'on n'a pas inventorié le patrimoine et on ne sait même pas ce qu'on a. En Ontario, on a fait l'*Inventaire du patrimoine franco-ontarien*, une vaste enquête que j'ai codirigée avec Gaétan Gervais. Ça a été assez extraordinaire et on en a tiré un bel album, *Habiter le pays*. Ce qui est intéressant, c'est que les équipes de jeunes qui débarquaient sur le terrain et qui se mettaient à photographier systématiquement la patrimoine bâti, croix de chemin, église, bâtiments de ferme, etc., interrogeaient les gens sur leur patrimoine, son utilité, son ancienneté, ses modifications, les traditions diverses autour de ces objets et ils demandaient aussi si les gens possédaient des photos anciennes, enfin tout pour les documenter. Parfois, quand ils repassaient quelques mois après sur les mêmes lieux, ils constataient que la croix avait été repeinte. Une femme a même reproché à son mari devant l'équipe qui photographiait une vieille laiterie : « Je te l'avais dit de la peindre : ils prennent des photos, ça serait bien plus beau. » C'est exactement ce qui s'est produit ici. L'image du Christ au bras cassé sur la croix du cimetière de la Pointe, dont la photo a servi à illustrer notre colloque, n'existe plus. C'est que les gens de la Pointe ont vu l'affiche et n'ont pas aimé voir ainsi représenté leur patrimoine abîmé. La croix pourrie a été remplacée par une croix neuve et le Christ a retrouvé son bras droit. Il y a eu résurrection du Christ et de la croix itou! Les paroissiens, qui passaient tous les jours devant le cimetière, ne voyaient plus la croix et n'avaient pas vu qu'elle était à ce point endommagé. On a même taillé les arbres et maintenant on la voit beaucoup mieux.

Maurice Léger

Valoriser, ça veut dire, comme je l'ai remarqué à l'église Sainte-Marie, qu'on développe un système d'interprétation, en expliquant par exemple les verrières, en parlant de l'architecte et de toutes ces choses-là. Je pense que ce sont des choses qu'on peut faire... On est un peu comme des gens qui nettoient le grenier et qui jettent ce dont ils n'ont plus besoin. Mais des fois, on agit trop vite. Le document qu'on jette est toujours celui dont on aura besoin en premier et on le regrette : « J'aurais dû le garder. » Il faut songer aussi à l'utilité de garder un édifice et penser de quelle manière on va s'en servir. Donc une fois qu'on a inventorié, il faut prioriser, déterminer ce qu'on doit à tout prix conserver et ce qui est moins important; ce qui est moins important pourra aussi être conservé. En somme, il faut travailler ensemble pour sauver notre patrimoine religieux.

4. *Peut-on aimer le patrimoine religieux sans avoir la foi?*

Luc Noppen

Je réfléchis à ça depuis longtemps. Je pense qu'on peut très bien aimer les églises comme des monuments qui sont révélateurs d'une culture profonde et qu'on respecte. J'ai beaucoup d'amis curés, prêtres, un peu moins dans les évêchés. Je pense que la chose est possible. Ce qu'il faut éviter, c'est que ces distinctions qui s'établissent entre les 95 pour cent de non-pratiquants, qui se disent néanmoins de culture catholique, et les 5 pour cent de pratiquants se terminent en bataille rangée. Il faut éviter que les derniers, qui se sentent légitimement responsables et propriétaires de l'église, de par la structure de l'Église, s'opposent à la collectivité, à la société civile : « Nous, nous sommes propriétaires, puis vous, vous ne venez plus, alors vous ne l'emporterez pas. » Souvent, dans les paroisses, les derniers paroissiens aimeraient mieux voir leur église démolie que de la voir passer entre les mains de ces impies qui ne venaient pas le dimanche. Et souvent, le débat, il est là. Faut-il chasser les derniers paroissiens pour occuper l'église et lui donner une nouvelle fonction? Non, parce qu'on va perdre les gens les plus attachés au bâtiment. N'oublions pas que, plus que dans les traditions protestantes, il y a un attachement à l'église comme matière. La religion catholique valorise la trace pour spatialiser la foi, la reconnaître en un lieu : on a des reliques, des catacombes, des traces matérielles de la pratique et des usages, et le temple, l'église, est un lieu important. C'est pourquoi l'abandon d'un lieu de culte est un deuil si considérable pour les catholiques. Ce n'est pas du tout la même chose pour les anglophones, pour les protestants, qui ramassent leur petit baluchon puis s'en vont ailleurs. Il y a des centaines d'églises protestantes, presbytériennes, méthodistes, wesleyennes ou autres qui ont été converties à d'autres fonctions sans qu'on ait versé une larme.

CONSERVER LA FIGURE PATRIMONIALE

S'il est plus facile de convertir une petite église qu'une grande, c'est également difficile de garder la figure patrimoniale. Si une petite église peut se transformer en chalet ou en deux condos en ville, ou en restaurant, les nouveaux usages n'ont pas besoin d'un certain nombre de dispositifs qui font que le bâtiment ait l'air d'une église. Et, à terme, les clochers, les pinacles, les grandes fenêtres, tout ça, ça devient un peu ennuyeux. Il y a un certain charme à habiter une église transformée en condos : une certaine catégorie de gens sont tout excités d'aller habiter dans une ancienne église, d'avoir une salle de bain dans l'ancien chœur, et d'avoir une partie de la voûte de l'abside dans leur chambre. Bon, il y

a des gens que ça émoustille et qui sont prêts à payer très cher pour un logement comme celui-là. Mais une fois qu'il tombe sur le marché de la revente, c'est un mauvais condo qu'on vend, ce n'est plus une église. La figure de l'église est très astreignante sur l'aménagement physique des logements. On partitionne des fenêtres et ça fait des logements qui ne sont pas très confortables. Une fois que l'église n'est plus une église, les gens ne retrouvent jamais leur mise. Donc, il n'y a plus aucun promoteur qui veut faire des condos dans une église, sauf s'il peut la démolir. C'est le terrain qui l'intéresse.

S'ENTENDRE AVANT TOUT

Votre église est assurée de survivre d'une certaine façon parce que la valeur marchande d'une église sous la pression immobilière, c'est le prix du terrain diminué du coût de la démolition. Alors, si le terrain vaut 700 000 dollars et que la démolition vous coûte 800 000, il n'y a personne qui va se presser à la porte, d'autant plus qu'il y a un champ en face où on peut construire. En milieu rural, la pression immobilière n'est pas tellement le problème, c'est vraiment la question de la désaffectation et de la capacité du milieu de porter un bâtiment de cette ampleur-là. Là, il faut, avec des fonds publics, essayer de sauvegarder les meilleurs. Dans un milieu plus petit, où les responsables de la municipalité sont aussi à la caisse populaire, à la commission scolaire puis à l'hôtel de ville, et qui sont aussi marguilliers, c'est très facile. Dans les paroisses rurales, au Québec, il n'y a pas vraiment de problèmes. Comme disait un maire, mon église est sur la rue de l'Église. J'ai déjà une rue de la Gare où il n'y a pas de gare. Ça fait qu'on va essayer de garder la rue de l'Église, puis le seul endroit communautaire qu'on a, c'est l'église. Alors, il téléphone au curé qui dit que son évêque n'est pas d'accord, mais il la donne et ça s'entérine par la suite. Mais, en ville, c'est plus compliqué, parce que là, comme à Montréal, il y a vraiment beaucoup d'argent en cause. Je pense qu'avec les gens on peut s'entendre. Mais il y a une barrière dans l'imbrication profonde de la foi dans la culture, qui fait qu'il y a des choses dont on ne veut pas parler. Et, quand on doit prendre des décisions, il faut savoir qui est le guide : est-ce que c'est le maire, qui est élu, ou est-ce que c'est l'évêque, qui est notre pasteur? Souvent, c'est là que ça casse.

À la fin du colloque, l'assemblée a adopté unanimement la recommandation suivante :

DÉCLARATION EN FAVEUR DE SOS-ÉGLISES

Ayant entendu les représentants du collectif SOS-Églises, messieurs André Chénier et David Tremblay, invités à exposer l'histoire des luttes et la naissance de ce mouvement pour la sauvegarde des églises du sud-ouest ontarien de même que les leçons à tirer de cette expérience, les participants du colloque *Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse – Signes et paradoxes en Acadie*, réunis en séance plénière le 20 juin 2006 à la Pointe-de-l'Église (Université Sainte-Anne, Nouvelle-Écosse) ont spontanément applaudi les délégués franco-ontariens et reconnu la valeur exemplaire de cette entreprise populaire pour la protection du patrimoine religieux des Acadiens et des autres minorités, tant au Canada qu'à l'étranger.

En conséquence, ils ont unanimement appuyé leurs revendications et ils recommandent que les autorités civiles et religieuses s'entendent pour protéger et mettre en valeur la totalité du trésor patrimonial que représentent les églises de Pointe-aux-Roches et de Saint-Joachim, du diocèse de London, en Ontario, en tant que signes identitaires de l'appartenance religieuse des Canadiens français implantés dans la région du Détroit depuis plus de trois cents ans.

En souvenir de cette rencontre et par solidarité, le lendemain, 21 juin, premier jour de l'été 2006, on transplantait à la baie Sainte-Marie, dans le rond-point du parterre devant l'édifice du Centre acadien, un rejeton du « poirier des jésuites », arbre tricentenaire qui symbolise la résistance religieuse et nationale des Canadiens français du sud-ouest de l'Ontario, cadeau des délégués de SOS-Églises.



Excursionnistes devant l'église Sacré-Cœur de Saulnierville



Excursionnistes devant l'église Saint-Pierre de Pubnico-Ouest